

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY
(07 décembre 2012)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SEPT DECEMBRE DEUX MIL DOUZE

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Étaient présents : DEBOUDT Philippe, JASINSKI Jean-Claude, BERSANO Francis, RASSEMONT Véronique, LACAILLE Thérèse, SAILLARD Eric, DELCOURT Bruno, GRANDJEAN Patrice, MAQUIN Stephan, LOPES Manuel.

Étaient absents représentés : STOPINSKI Renaud représenté par DEBOUDT Philippe.

Absents excusés : OLIVIER Marc, HERBULOT Odile.

Convocation : 03 décembre 2012

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2012.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame LACAILLE Marie-Thérèse est élue secrétaire de séance.

IV 76-2012: RECENSEMENT 2013 : OUVERTURE POSTE AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Une dotation est allouée à la Commune de 1 553 € pour toutes les démarches administratives et les emplois liés au recensement.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2013 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 04 janvier au 18 février 2013.

LACAILLE Thérèse,

SAILLARD Eric,

DELCOURT Bruno,

GRANDJEAN Patrice,

LOPES Manuel,

MAQUIN Stephan,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 10 décembre, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.